

« A.C.S. LOCATION »
S.A.R.L. au capital de 45.734,71 Euros
Siège social : R.N. 10 – La Madeleine
37170 CHAMBRAY LES TOURS
R.C.S. TOURS 350 138 350



3003875A

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU
27 JUILLET 2010

L'an deux mil dix,
Le vingt sept juillet,
A onze heures,

Les associés de la S.A.R.L. «A.C.S. LOCATION », société à responsabilité limitée au capital de 45.734,71 Euros, divisé en 3000 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur André-Claude SOUPEAUX, titulaire de UNE PART SOCIALE, ci.....	1 PART
- Madame Mireille SOUPEAUX, titulaire de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF PARTS SOCIALES, ci.....	2999 PARTS

TOTAL DES PARTS : TROIS MILLE, ci.....	3000 PARTS
--	------------

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 3000 parts, soit plus des trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André-Claude SOUPEAUX, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Initiales de M. André-Claude SOUPEAUX	Initiales de Mme Mireille SOUPEAUX
---------------------------------------	------------------------------------

ORDRE DU JOUR

- augmentation du capital social d'une somme de 34.991,04 Euros afin de le porter à 80.725,75 Euros, par apport en numéraire,
- modification corrélative des statuts,
- questions diverses,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la discussion est ouverte aux termes de laquelle le Président expose :

- qu'il est envisagé d'augmenter le capital social d'une somme de 34.991,04 € afin de le porter à 80.725,75 Euros par apport en numéraire. Il sera donc créé ainsi 2.296 parts nouvelles de 15,24 € numérotées de 3.001 à 5.296 inclus.

Qu'en effet, il est nécessaire d'augmenter le capital afin de conforter la trésorerie eu égard aux conséquences de la crise économique actuelle et de la concurrence importante qui se développe dans les grandes surfaces et grandes enseignes, qui procèdent maintenant à la location de véhicules sans rapport avec la délivrance de leur marchandise mais dans le cadre d'une activité autonome de location sans chauffeur à l'instar de l'objet social de notre société.

Il y a donc une impérieuse nécessité à défendre notre savoir faire par des opérations publicitaires ou autres à l'effet de nous positionner plus fortement sur le marché local, en y marquant les avantages à utiliser notre structure dont l'ancienneté prouve son efficacité et sa compétitivité.

Asseoir notre trésorerie est donc un élément important dans cette réflexion globale.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

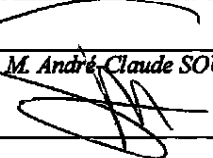
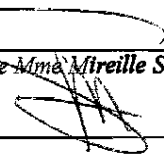
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale,

Décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 45.734,71 €, divisé en 3000 parts de 15,24 € entièrement libérées, d'une somme de 34.991,04 € pour le porter à QUATRE VINGT MILLE SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (80.725,75 €) créant ainsi 2296 parts sociales nouvelles de 15,24 €, numérotées de 3001 à 5296 inclus et ce de la manière suivante :

- par apport en numéraire de Monsieur André Claude SOUPEAUX à concurrence d'une somme de 34.991,04 €, laquelle somme a été déposée auprès du Crédit Mutuel tel qu'il résulte d'un certificat établi le 23 Juillet 2010.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 3000 voix.

<i>Initiales de M. André Claude SOUPEAUX</i> 	<i>Initiales de Mme Mireille SOUPEAUX</i> 
---	--

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale,

Prend acte de la renonciation par :

- Madame Mireille SOUPEAUX

A son droit préférentiel de souscription dans l'augmentation de capital réalisée ce jour, laquelle a pris connaissance que celle-ci a lieu sans prime d'émission compte tenu de la situation actuelle de la société et de la nécessité de procéder à cette augmentation, laquelle approuve en conséquence et sans réserve la nouvelle répartition du capital résultant de la présente augmentation.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 3000 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale,

Constate que l'augmentation de capital est réalisée par la création de 2.296 PARTS SOCIALES nouvelles de 15,24 Euros numérotées de 3001 à 5296 inclus et constate en conséquence que l'augmentation de capital est définitive.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 3000 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale,

En conséquence de la résolution précédente, décide de modifier les articles 7 ~~et 8~~ des statuts de la manière suivante :

NOUVEL ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à QUATRE VINGT MILLE SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (80.725,75 €).

Il est divisé en 5296 parts sociales de 15,24 Euros chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, numérotées de 1 à 5296 et attribuées savoir :

Lors de la constitution :

-Monsieur André Claude SOUPEAUX

Deux cents parts numérotées de 1 à 200 représentant un

Capital de Vingt mille francs.....

200 parts

20 000 F

Initiales de M. André-Claude SOUPEAUX

Initiales de Mme Mireille SOUPEAUX

-Madame Mireille SOUPEAUX Deux cents parts numérotées de 201 à 400 représentant Un capital de Vingt mille francs.....	200 parts	20 000 F
-Madame Jocelyne GOURDON Cent parts, numérotées de 401 à 500, représentant un Capital de dix mille francs.....	100 parts	10 000 F
	-----	-----
	500 parts	50 000 F

Aux termes de différentes cessions de parts et d'augmentation de capital, le capital est donc ainsi réparti :

-Monsieur André-Claude SOUPEAUX, Deux mille deux cent quatre vingt dix sept parts Représentant un capital de Trente cinq mille douze euros Et soixante six centimes..... Numérotées 1 et de 3001 à 5296	2297 parts	35.012,66 €
---	------------	-------------

-Madame Mireille SOUPEAUX, Deux mille neuf cent quatre vingt dix neuf parts Représentant un capital de quarante cinq mille sept cent Treize euros et neuf centimes..... Numérotées de 2 à 3000	2999 parts	45.713,09 €
--	------------	-------------

Total des parts : Cinq mille deux cent quatre vingt seize Parts.....	5296 parts
---	------------

Représentant le montant du capital social soit : Quatre vingt mille sept cent vingt cinq euros et soixante Quinze centimes.....	----- 80.725,75 €
---	----------------------

Initiales de M. André-Claude SOUPEAUX 	Initiales de Mme Mireille SOUPEAUX 
--	--

CINQUIEME RESOLUTION

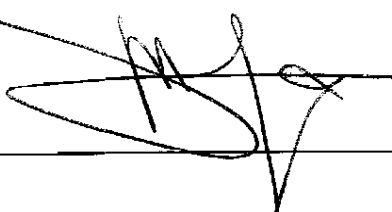
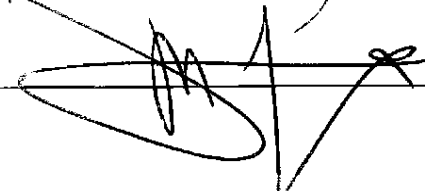
L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée par 3000 voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associée présente.

<i>Signature de M. André-Claude SOUPEAUX</i> 	<i>Signature de Mme Mireille SOUPEAUX</i> POUVOIR DE LE JOUR POUR MIREILLE SOUPEAUX. 
--	--

Enregistré à : SIE DE TOURS OUEST (ENREGISTREMENT)

Le 03/08/2010 Bordereau n°2010/1 533 Case n°11

Ext 7422

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

La Contrôleuse principale



Briatore BRUERE
Contrôleuse Principale

<i>Initiales de M. André-Claude SOUPEAUX</i> 	<i>Initiales de Mme Mireille SOUPEAUX</i> 
---	--

Société : A.C.S LOCATION

Siège social : R.N. 10 La Madeleine 37170 CHAMBRAY LES TOURS

POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénoms SOUPEAUX Mireille

Domicile _____

Propriétaire de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF parts de la

Société à Responsabilité limitée A.C.S. LOCATION

au capital de 45.734,71 Euros

dont le siège social est à CHAMBRAY LES TOURS (37170), RN 10 La Madeleine

donne pouvoir par les présentes à :

Monsieur André Claude SOUPEAUX

Demeurant 4 route de SAINT LAURENT à CHAMBRAY LES TOURS (37170)

aux fins de me représenter à l'assemblée générale (1) EXTRAORDINAIRE

de la dite société qui aura lieu le 27 JUILLET 2010 à 11 HEURES

au siège social

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant au verso.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toutes autres assemblées appelées à délibérer sur les mêmes questions à défaut de quorum de la première assemblée.

BON POUR ACCEPTATION
DE POUVOIR

LE 27 JUILLET 2010.

Fait à CHAMBRAY LES TOURS

Le 19 Juillet 2010

Faire précéder la signature de la mention "Bon pour Pouvoir"

[Signature]

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital social d'une somme de 34.991704 Euros afin de le porter à 80.725775 Euros par apport en numéraire
- Modification corrélatrice des statuts
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

CFCMC ENTREPRISES

105 RUE DU FBG MADELEINE PLACE DE L'EUROPE 45920 ORLEANS CEDEX 9
☎ 02 38 77 60 00 FAX 02 38 77 63 77 ✉ cmaaccueil@cmc.creditmutuel.fr BIC : CMCIFR2A

ATTESTATION

Nous soussignés, CFCMC ENTREPRISES, sise PLACE DE L'EUROPE 105 RUE DU FBG MADELEINE 45920 ORLEANS CEDEX 9, représentée par Madame Paule PINON, responsable Back office Entreprises

Attestons :

avoir reçu en date du 22 juillet 2010 la somme de 34.991,04 € sur le compte ACS LOCATION ouvert dans nos livres sous le numéro 15459 37100 00010197701, correspondant au dépôt de fonds destiné à l'augmentation de capital.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 23 juillet 2010

CAISSE FÉDÉRALE
de CRÉDIT MUTUEL du CENTRE
Place de l'Europe
105, Rue du Faubourg Madeleine
45920 - ORLÉANS CEDEX 9
Tél. : 02 38 77 60 00

05908A